

CONSEIL DU COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE

**Mercredi 03 octobre 2018
14H00 – Salle Henri Bricaud**

COMPTE RENDU

Le professeur Pellegrin, en introduction du conseil remercie les enseignants pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration des modalités de contrôle des connaissances (MCC). Il indique la nécessité pour certains diplômes (master biologie, santé et les études d'odontologie) de faire corrélérer les ECTS avec les coefficients.

Concernant les écoles paramédicales : la restructuration est en cours de par la création de l'IUSR, les MCC ne sont pas encore mises en place selon les critères académiques. Le Professeur Dehail est le rapporteur du groupe de travail national.

Le directeur du collège santé propose lors d'un prochain conseil :

1. De voter les statuts qui ont reçu accord de principe de la DAJ (direction des affaires juridiques)
2. De voter les MCC des écoles rattachées

Approbation du compte rendu du 11 juillet 2018

Approbation à l'unanimité du compte rendu

Modalités de contrôle des connaissances 2018-2019 (approbation)

- Etudes d'audioprothèse

Durant le stage possibilité de faire des remplacements – acte réglementaire.

- DEUST

Le Professeur Ohayon présente les MCC du DEUST. Aucune modification majeure n'est proposée.

- Licences professionnelles de l'Institut du Thermalisme

Ces MCC ont déjà fait l'objet d'un vote en juillet. Il s'agit de modifications mineures.

- Etudes de maïeutique

Madame Ghilardi présente les MCC des études de maïeutique.

Il s'agit là essentiellement d'une modification du programme en intégrant le service sanitaire et cela a donc imposé des mouvements d'UE et de contenu.

- Master Mention Neurosciences

Approuvé au conseil de l'UF de biologie du 14 septembre 2018. La phrase qui instaurait la sélection a été supprimée conformément aux remarques formulées par les conseillers.

Aucune modification majeure n'est proposée.

- Etudes de médecine

François Alla coordonne le service sanitaire. Le Professeur Dubus indique que des stages sont prévus pour l'ensemble des étudiants toutes années d'études concernées par le dispositif.

70% des terrains de stage se feront au sein de l'éducation nationale et le reste via l'ARS sur des thématiques spécifiques. Le Professeur Dubus souligne le besoin d'un soutien administratif pour le Professeur Alla afin d'effectuer la régulation de ces stages et la coordination administrative de cette mise en œuvre.

Monsieur Laforcade revient sur le service sanitaire et souligne le travail admirable qu'ont réalisé les universités dans des délais très contraints. Il indique qu'il s'agit là d'une chance exceptionnelle pour les étudiants qui grâce à ce dispositif auront 6 semaines à consacrer au service sanitaire.

Le Professeur Pellegrin explique que des actions interdisciplinaires seront à mettre en place pour l'année universitaire 2019/2020. Cela a été rendu impossible cette année compte tenu des délais mais une réflexion est à mener pour la prochaine rentrée afin de travailler en interdisciplinarité.

- Etudes de pharmacie

Ces MCC ont déjà fait l'objet d'un vote en juillet. Madame Berque Bestel indique qu'il s'agit de modifications mineures.

Les conseillers interrogent Madame Berque Bestel sur l'intégration du service sanitaire dans les maquettes. Pour l'instant l'UFR de pharmacie a fait le choix de ne proposer le service sanitaire que sur une filière, à savoir l'officine. L'UFR de pharmacie le proposera dès 2019/2020 sur ces trois filières.

- Etudes d'orthoptie, d'ergothérapeute, de masso-kinésithérapeute, de pédicure -podologue

Le Professeur Pellegrin indique que les modalités de contrôle des connaissances ne seront pas soumises au vote lors de conseil. L'ensemble des MCC du futur IUSR fera l'objet d'un vote ultérieur, lors du conseil qui actera la création de l'IUSR.

Formation courtes - UMFCS

- Formation de Personne Compétente en Radioprotection (PCR)
- Formation « Bon usage du médicament », « Pharmacovigilance » et « Pharmacopépidémiologie » : suivi des modules du Master Pharmacologie dans le cadre de la formation continue non diplômante

Approbation à l'unanimité de l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances présentées ci-dessus.

Diplômes d'université et diplômes interuniversitaires (approbation)

Demande de création, modification, suspension et suppression des diplômes d'université (DU) et capacités (approbation sous réserve de réception des documents en temps voulu)

Créations de diplômes :

- DU COMPLEMENTS ALIMENTAIRES : APPROCHES PHYSIOLOGIQUE ET MEDICALE (ENSEIGNEMENT A DISTANCE) - (Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

Les professeurs Benneteau et Vialard sont venus présenter en conseil d'UFR ce diplôme. Ce DU est bien encadré par Jean-Francois Vialard et a reçu un avis favorable du conseil de l'UFR des sciences médicales.

- DU HYPNOSE MEDICALE ET CLINIQUE AU MAROC
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

- DU SANTE TRAVAIL ENVIRONNEMENT (MAROC)
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

- DU SEXOLOGIE (MAROC)
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

- DIU TRAITEMENT DES DONNEES ISSUES DES BASES MEDICO-ADMINISTRATIVES POUR LA RECHERCHE EN SANTE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 09/07/2018)

Modification de diplôme :

- DU ANATOMIE CLINIQUE CRANIO-FACIALE ET CERVICALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

Suspensions de diplômes :

- DU APPRENTISSAGE A LA MEDECINE JUDICIAIRE EN GUYANE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)
- DIU APTITUDE A L'EXPERTISE MEDICALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)
- DIU EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)
- DU PEDAGOGIE DES SCIENCES DE LA SANTE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)
- DU PRISE EN CHARGE DES PATIENTS DETENUS
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)
- DU PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES : DE L'ENFANT A LA PERSONNE AGEES
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/09/2018)

Concernant le Laboratoire de médecine légale, tous les DU et DIU sont suspendus pour cette année universitaire. Il est évoqué une éventuelle réouverture à la rentrée 2019/2020 pour certains diplômes.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble des diplômes d'université et diplômes interuniversitaires ainsi présentés.

Questions diverses

Décès de Madame Dominique Oriez-Pons

Une minute de silence est observée par les membres du conseil.

Jean-François Peli lui rend ensuite hommage en retraçant sa carrière professionnelle.

Hommage visible : <http://sante.u-bordeaux.fr/Actualites/Hommage-a-Dominique-ORIEZ-PONS>

Réforme du numerus clausus : vers une licence santé?

Echanges autour du projet de réforme de la PACES.

A l'heure actuelle rien n'est pré-établi au niveau du MESRI, mais plusieurs pistes sont envisagées :

- Mettre en place un portail d'entrée
- Création d'une licence santé
- Dispositifs autres > première année avec orientation progressive et adossement à une licence existante avec en cas d'échec une poursuite en licence 2.
- etc..., en cours de réflexion

La licence pourrait être proposée « sous tension » ce qui amènerait dans l'outil ParcourSup la possibilité de bloquer les entrants.

PGE (plan de gestion des emplois) et dialogue de gestion

Le Professeur Pellegrin rappelle que le budget du collège santé est globalement construit avec 25% de dotation de l'établissement et 75 % de ressources propres. Il informe d'une baisse probable de 10 % sur la dotation des SNI (structures de niveau intermédiaire) et effective sur la dotation 2019.

La direction du collège fiabilise actuellement les données du PGE 2019 et s'est fixé comme objectif le maintien de la totalité des postes (EC et BIATSS).

Focus médecine :

1. Création de PAST et de MAST (professeurs associés ou maitres de conférence associés) pour l'IUSR – Objectif : chaque formations paramédicales devraient pouvoir être dotées d'un binôme : Professeur des universités / Professionnels du domaine de formation
2. Demande d'un poste de Professeur de droit de la santé (en lien avec le collège DSPEG)

Focus ISPED :

L'institut tend vers une collaboration / accréditation nord-américaine vers 2020, il est donc demandé des postes de Professeurs afin de permettre des réhaussements des MCF actuels portant les grands champs disciplinaires de l'ISPED.

Focus pharmacie :

Les demandes de l'UFR des sciences pharmaceutiques se recentre sur le « cœur de métier » pharmacie et sur la pluridisciplinarité médecine/pharmacie.

Focus BIATSS :

Madame Chassaing indique que le collège continue son travail de déprécarisation et de montée en compétences des personnels via des concours internes ou via des réhaussements par avancements.

Madame Chassaing expose ensuite la problématique actuelle des personnels non titulaires affectés à l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé.

En effet, ces collaborateurs provenant du secteur privé pour la plupart doivent dans le même temps :

- s'approprier le domaine de la santé et les réglementations liées
- gérer un portefeuille suffisamment important et rentable dont le chiffre d'affaires permet d'assumer le financement de leur salaire, l'autofinancement des formations qu'ils gèrent, le dégagement d'un bénéfice ainsi que des perspectives de développement,
- préparer un concours et être lauréat, sur un périmètre très particulier.

Il est donc demandé dans l'argumentaire du PGE 2019 du collège et afin de permettre la pérennisation d'une équipe de qualité, de proposer des contrats bornés à 3 ans pour ces personnels de l'UMFCS.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.
Fin de la séance à 16h30.

Fait à Bordeaux le 18 octobre 2018.

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc PELLEGRIN